

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DATE : 3 JUIN 2025 A 18H30

Membres présents	Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, BALDINI, BONNEROT, CARROI et M. DECROIX
Membres excusés	Mme RENIER, DAUGU, RUEL
Membres représentés	Mmes XIONG (pouvoir pour Mme BUREAU), GUIMARD (pouvoir pour Mme RENIER)
Membres absents	M. CARRE, Mme MOREAU
Lieu	Salle de réunion du CCAS

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 27 mai 2025.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance.

La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 mars 2025.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du 18 mars 2025.

Communication des décisions de la commission permanente du CCAS

Mme BUREAU présente et propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance des décisions de la commission permanente.

✓ Décisions en date du 13 mars 2025 : Secours

Date	Composition	Orientation	Demande	Montant	Décision
2025-004	1 adulte (23 ans) et 3 enfants (4, 2 ans et 11 mois)	MDAS Mme BOISTARD	EDF	Dettes 989 euros CCAS 100 euros	Avis favorable 100 euros
2025-005	1 adulte (54 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Garage Equip'loisirs auto	Dettes 400,60 euros CCAS à définir + demande bouteille de gaz	Avis favorable 100 euros + bon 40 euros bouteille de gaz
2025-006	1 adulte (54 ans)	MDAS Mme BAILLY	Total énergies	Dettes 1475,45 euros CCAS 150 euros	Avis favorable 150 euros
2025-007	1 adulte (62 ans) et 1 enfant (13 ans)	CCAS Mme LE BRETON	EDF	Dettes 395,26 euros CCAS à définir	Avis favorable 150 euros CCAS 150 euros Recyclerie

✓ Décisions en date du 13 mars 2025 : Aide sociale

N°	Composition	Orientation	Objet de la demande	OA	Avis
2025-005	1 adulte (93 ans)	Famille	1ère demande d'aide sociale pour personne âgée à l'Ehpad d'Aubigny/Nère à compter du 14/02/2025	6 obligés alimentaires dont 2 décédés	Avis favorable

✓ Décisions en date du 13 mars 2025 : Logement temporaire

Date	Composition	Orientation	Demande	Décision
2025-003	1 adulte (22 ans)	CCAS Mme Le Breton	<p>Mme est orientée par la mission locale d'Aubigny, elle est en contrat engagement jeune.</p> <p>Elle est réunionnaise, elle est arrivée en Métropole en 08/2024. Elle est hébergée chez sa cousine à Ivoy-Le-Pré, il y a des conflits entre sa cousine et son mari et elle est souvent prise à partie, cela est très compliqué pour elle. Elle a un BAC L et une licence en LEA.</p> <p>Elle cherche un emploi à Aubigny dans un 1er temps et ensuite reprendre une formation en animation/BPJEPS par exemple, elle a commencé son code de la route.</p> <p>Nous avons donné son CV au centre loisirs et à la mairie. Elle est d'accord pour une colocation et est d'accord pour régler les 55 euros par mois.</p> <p>Prévoir également domiciliation.</p> <p>Avis très favorable.</p>	Avis favorable pour 3 mois renouvelable

✓ **Décisions en date du 17 avril 2025 : Secours**

Date	Composition	Orientation	Demande	Montant	Décision
2025-008	1 adulte (40 ans) et 1 enfant (12 ans)	MDAS Mme HAMELIN	EDF (Gaz + Electricité)	Dettes 1123,72 euros CCAS 150 euros	Avis favorable 100 euros
2025-009	1 adulte (44 ans)	MDAS Mme HAMELIN	EDF	Dettes 1063 € CCAS 150 €	Avis favorable 100 euros
2025-010	1 couple (37 et 53 ans) et 4 enfants (16, 13, 9 et 5 ans)	MDAS Mme HAMELIN	Engie	Dettes 2053,09 euros CCAS 150 euros	Avis favorable 100 euros
2025-011	1 adulte (44 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Bon alimentaire urgence Intermarché	20 euros	Avis favorable 20 euros + 40 euros essence La Recyclerie
2025-012	1 adulte (46 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Bon alimentaire urgence Intermarché	2 x 25 euros	Avis favorable 2 x 25 euros
2025-013	1 adulte (52 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Bon alimentaire urgence Intermarché	40 euros	Avis favorable 40 euros
2025-014	1 adulte (30 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Bon alimentaire urgence Intermarché	25 euros	Avis favorable 25 euros
2025-015	1 adulte (52 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Bon alimentaire urgence Intermarché	40 euros	Avis favorable 40 euros

✓ **Décisions en date du 17 avril 2025 : Aide sociale**

N°	Composition	Orientation	Objet de la demande	OA	Avis
2025-006	1 adulte (18 ans)	Mère	1ère demande d'aide sociale pour personne handicapée en hébergement temporaire au FAM Grandes Terres à Vierzon à compter du 09/04/2025	Pas d'obligés alimentaires	Accordé en urgence le 02/04/2025

✓ **Décisions en date du 17 avril 2025 : Logement temporaire**

Date	Composition	Orientation	Demande	Décision
2025-004	1 adulte (40 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Mme demande un logement temporaire le temps de l'aider à trouver un emploi stable + un logement. Elle souhaite ensuite trouver un emploi (femme de ménage dans les hôtels) dans une grande ville. Elle est en cours de divorce avec son mari qui vit à Brinon/Sauldre. Elle doit quitter le domicile conjugal en mai 2025. Elle doit profiter de ce temps pour remettre à jour sa situation administrative. Avis favorable au studio pour 2 mois, renouvelable.	Avis favorable pour 2 mois, renouvelable

2025-005	1 adulte (23 ans)	Mission Locale Mme JACQUET	<p>M. a 23 ans, il a une situation familiale compliquée. Il est hébergé chez son frère qui travaille et met à disposition sa maison car il travaille à Gien.</p> <p>Sa mère et son frère de 28 ans sont également hébergés dans cette maison.</p> <p>Il subit des violences de la part de son frère, il a besoin de partir de cette maison le temps que son frère est présent là-bas. Il a eu un accident de voiture il y a 5 ans et doit subir une nouvelle opération de son épaule en mai ou juin 2025.</p> <p>Il doit être au calme le temps de sa rééducation. Il a commencé son code de la route mais ensuite il envisage de quitter Aubigny.</p> <p>Avis favorable pour 1 mois, renouvelable.</p>	Avis favorable pour 1 mois, renouvelable
----------	-------------------	-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

✓ **Décisions en date du 15 mai 2025 : Secours**

Date	Composition	Orientation	Demande	Montant	Décision
2025-016	1 couple (29 et 34 ans) et 3 enfants (7, 11 et 1 ans)	MDAS Mme BAILLY	VATTENFALL	Dettes 950,82 euros CCAS 150 euros	Avis favorable 150 euros + courrier accompagnement au budget MDAS ou UDAF
2025-017	1 adulte (26 ans) et 1 enfant (5 ans)	MDAS Mme HAMELIN	Auto-école	Dettes 330 euros CCAS 150 euros + Recyclerie 150 euros	A revoir
2025-018	1 adulte (50 ans) et 1 enfant (14 ans) garde alternée	MDAS Mme BAILLY	EDF	Dettes 538,72 euros CCAS 150 euros	Avis favorable 150 euros

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré approuvent les décisions prises les 13 mars, 17 avril et 15 mai 2025.

Projet de délibération n° 2025/06/01 relatif au versement du fond solidarité logement (FSL) 2025

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de renouveler l'adhésion au Fond Solidarité Logement géré par Conseil Départemental du Cher.

Le CCAS contribue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds Solidarité Logement. Il regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

L'aide apportée aux albiniciens en 2024 se décompose ainsi :

Logement	:	49 ménages, pour un montant total de	19 160.50 €
Energie:	:	37 ménages, pour un montant total de	10 825.00 €
Eau	:	6 ménages, pour un montant total de	591.00 €
Soit un total de			30 576.50 €.

Rappel du calcul de la contribution versée par le CCAS pour l'année 2024 :

- Logement : 2 €/ménage x 2 553 ménages, soit 5 106 €
- Eau : 0.22 €/abonné x 3 076 abonnés, soit 676.72 €
- Soit un total de : 5 782.72 €

Le Conseil Départemental du Cher sollicite le CCAS afin de connaître le montant attribué au fond solidarité logement pour l'année 2025. Il est proposé au conseil d'administration de renouveler le versement du FSL.

Questions/précisions :

Mme BUREAU rappelle aux membres le mode de calcul de ce dispositif.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : ATTRIBUENT une subvention totale de 5 782.72 € pour l'exercice 2025 selon la répartition suivante :

L'aide pour le logement fixée à 2.00 € par ménage sur la commune, soit $2.00 \text{ €} \times 2553 = 5\,106.00 \text{ €}$

L'aide pour l'eau fixée à 0,22 € par abonné sur la commune, soit $0,22 \text{ €} \times 3\,076 = 676.72 \text{ €}$

ARTICLE 2 : IMPUTENT au chapitre 65 du budget de fonctionnement de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : AUTORISENT la signature de la convention d'adhésion au Fond Solidarité Logement, adressée par le Conseil Départemental du Cher.

Projet de délibération n° 2025/06/02 relatif au passeport vacances 2025

Il est rappelé la mise en place, depuis 2009, d'un dispositif de solidarité en faveur des familles qui connaissent des difficultés pour partir en vacances en partenariat avec le CCAS,

Considérant le succès et l'intérêt de ce dispositif, le CCAS le renouvelle pour les vacances d'été, du 5 juillet au 31 août 2025, pour les enfants nés entre 2009 et 2022, domiciliés à Aubigny-sur-Nère.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de définir les critères pour pouvoir bénéficier du passeport vacances 2025.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DELIBERENT que pour bénéficier du passeport vacances 2025 les familles doivent percevoir des prestations familiales de la Caisse d'Allocation familiale et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1200 ;

ARTICLE 2 : DECIDENT que les familles fournissent des justificatifs : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, l'attestation de quotient familial CAF, 1 photographie de l'enfant et une copie de l'assurance responsabilité civile ;

ARTICLE 3 : DECIDENT d'accorder aux familles remplissant toutes les conditions : 3 entrées gratuites à la piscine intercommunale des étangs et 2 entrées gratuites au cinéma Atomic à Aubigny-sur-Nère ;

ARTICLE 4 : DECIDENT d'imputer les dépenses de cinéma et de piscine au chapitre 011 du budget de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2025.

Projet de délibération n° 2025/06/03 relatif à la fixation d'une caution pour le logement type 3 situé 1 rue Abbé Moreux

(Modifie la délibération 2023/12/01 portant fixation des loyers des logements gérés par le CCAS)

Considérant la nécessité d'uniformiser les critères d'accès pour les logements gérés par le centre communal d'action sociale et pour éviter des impayés,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration doit fixer le montant de la caution pour le logement type 3 situé au 1 rue de l'Abbé Moreux à Aubigny-sur-Nère, à compter du 1^{er} juillet 2025.

POUR RAPPEL LOYERS ET CHARGES 2025 DES LOGEMENTS 1 RUE ABBE MOREUX

LOGEMENT	SUPERFICIE	LOYER	CHARGES	CAUTION	PROPOSITION 2025
LOGEMENT EN COLOCATION	Commun 12.25 m2				
1 rue Abbé Moreux Chambre A 18700 Aubigny/Nère Logement étudiant	10.80 m2	150 euros	40 euros/mois	150 euros	Pas de changement
1 rue Abbé Moreux Chambre B 18700 Aubigny/Nère Logement étudiant	10.05 m2	150 euros	40 euros/mois	150 euros	Pas de changement
LOGEMENT TYPE 3 1 rue Abbé Moreux Aubigny/Nère Location sinistres/courtes durées	60.22 m2	400 euros	Toutes charges comprise	Néant	Caution : 400 euros

Questions/précisions :

Mme BUREAU précise que ce logement type 3 est loué uniquement pour des sinistres ou des prêts de courtes durées et rappelle également que les derniers locataires n'ont pas réglé leurs derniers loyers. Mettre une caution permettra d'éviter des impayés.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : FIXENT une caution de 400 euros pour la location du type 3 situé 1 rue Abbé Moreux pour les sinistres et les locations de courtes durées.

Informations - questions diverses

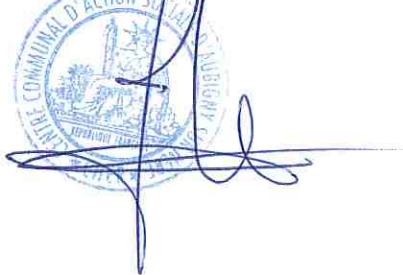
- Mme BUREAU informe les membres qu'une animation est organisée le 19 juin aux Terrasses de la Nère avec la mutualité française « santé vous bien au volant ». De nombreux stands seront proposés pour la prévention au volant pour les personnes à partir de 60 ans – simulateur de conduite, 2 séances de code de la route, des tests auditifs et visuels, des casques de réalité virtuels et d'autres animations. Distribution de flyers.
- Mme BUREAU informe que la commune va signer une charte « Ville aidante » avec France Alzheimer 18, la cérémonie sera organisée le 2 juillet aux étangs en fin de matinée.
- Mme BUREAU informe également que le CCAS organise avec la MSA un forum sénior le 25 septembre 2025 à la salle des fêtes, un spectacle en chanson sera offert avec la Compagnie Vol de Nuit « Ma retraite, j'en profite ! ». Si des associations souhaitent tenir un stand, informer Mme Le Breton.

- Actualités France services : l'équipe est enfin au complet.
- France services : 2 séances d'information sur les nouveautés/actualités FS seront présentés aux secrétaires de mairie de la communauté de communes les 11 et 12 juin, elles seront animées par Amélie GAUCHER et Sophie AUGER. Nous envisageons ensuite de proposer ce format à d'autres partenaires locaux (Mission Locale, Isa Groupe, MDAS...).
- Nouvelle permanence : L'AGIRC-ARRCO sera présent une journée par mois dès le mois d'août pour aider à la complétude de demande de retraite complémentaire/réversion.
- Le rapport d'activité du pôle social 2024 est terminé, si certains souhaitent un exemplaire, faire la demande à Léna CHOPINEAU ou Aude LE BRETON (papier ou mail).
- Mme DORISON contacte toutes les personnes du registre des personnes vulnérables, compétence obligatoire du CCAS, pour mettre à jour les informations et être prêt en cas de canicule cet été. Des brumisateurs, flyers et affiches ont été commandés en parallèle.
 - Pour rappel, ci-joint la fiche reflexe risque « canicule ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Signé, le 3 juin 2025

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



La Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



Définition du risque

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs (dans le Cher, seuil de température : jour 35°C / nuit 19°C).

La canicule est un phénomène météorologique qui peut évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Un numéro vert est activé du 1^{er} Juin au 31 Aout « **Canicule Info Service** » permettant d'obtenir des conseils pour se protéger de la chaleur au : **0800 06 66 66**

Vigilance

Niveau 1
– Veille
saisonnière

Le niveau 1 correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique de Météo France.

Niveau 2 –
Avertissem
ent chaleur

Le niveau 2 est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3.

Niveau 3 – Alerte
Canicule

Sur la base de la carte de vigilance météo de Météo France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3.

La décision est prise en fonction de la situation locale. Une fois le niveau 3 activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de gestion d'une canicule départemental.

A ce niveau, des actions de prévention et de gestions sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

Niveau 4 –
Mobilisation
maximale

Le niveau 4 correspond à une vigilance météo rouge.

Il est activé en cas de canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, feux de forêt, ...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. A ce stade, la mobilisation de tous les services de l'Etat est maximale.

Objectifs par niveau d'alerte

Dans tous les niveaux d'alerte, toute anomalie constatée doit être remontée auprès de la préfecture : perturbation de la qualité de l'air, de la distribution de l'eau, nombre de décès anormal, etc.

Missions	Acteurs	Procédure - Moyen
Niveau 1 – Veille saisonnière		
Alerter le CCAS	Maire	
Consulter et mettre à jour le registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées Transmettre au service Prévention après la mise à jour	CCAS et Mairie	
Suivre l'évolution de la situation de Météo France	Maire	

Missions	Acteurs	Procédure - Moyen
Niveau 2 – Avertissement chaleur		
Alerter les élus	Maire – Secrétariat du Maire	Via le transfert des alertes météorologique
Prévenir les personnels des services et des établissements communaux (CCAS, crèches, etc.)	Maire – Secrétariat du Maire	Via le transfert des alertes météorologique
Assurer le repérage des personnes sans abri	Police Municipale	
Renforcer ou initier la visite des personnes vivant en habitat précaire	Responsable population	
Identifier : - Les lieux publics pouvant offrir une température fraîche - Les points publics d'alimentation et de distribution d'eau	Responsable population	
Diffuser des messages de recommandations au public	Responsable communication	Fiche ACT-2
Niveau 3 – Alerte Canicule		
Diffuser à la population : - L'alerte orange de Météo France - La mise à disposition de locaux frais et les plages horaires d'ouverture - Mise à disposition de point fraîcheur - Mise à disposition de points d'alimentation et de distribution d'eau - La nécessité de solidarité de proximité pour les personnes vulnérables	Responsable communication	Fiche ACT-2 Fiche MOY-5 Fiche MOY-9 Fiche ACT-9
Déclencher si nécessaire le PCS	Maire	
Ouverture d'une main courante	Responsable population	
S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures de surveillance des personnes inscrites au registre de recensement	CCAS	
Mobiliser les intervenants de proximité pour effectuer les visites à domicile des personnes vulnérables		
Niveau 4 – Mobilisation générale		
Renforcement des actions menées dans le cadre du niveau 3		
Eventuellement procéder à des réquisitions (lits dans les structures d'accueil spécialisées, ventilateurs etc.)		



P.E.S VIERZON

24, Avenue De Lattre De Tassigny

18100 VIERZON
Tél. 02 48 75 06 34 - Fax 02 48 71 54 79

E-Mail vierzon@groupe-chiraultpneus.fr

SAS au capital de 8000€ - RCS CHATEAUROUX
TVA Intra-com : FR29312857048 - Siret 31285704800051 - NAF 4532Z

CCAS D'AUBIGNY SUR NERE

6 AVENUE DU 8 MAI

18700 AUBIGNY SUR NERE

FR06261800379 / Siren : 261800379

Folio 1/1

	Numéro	Date	Client
FACTURE <i>Etabli en Euro</i>	219034851	31/05/2025	2060074

15h24

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
BL No 22008062 du 31/05/2025 Agence : P.E.S VIERZON Intervenant : STEPHANE C						
Client Livré : CCAS D'AUBIGNY SUR NERE - 6 AVENUE DU 8 MAI 18700 - AUBIGNY SUR NERE						
Véhicule : RENAULT TWINGO						
2	PN MICH 175/65R14 XL 86H CROSSCLIMATE + Info. Etiquetage : https://eprel.ec.europa.eu/qr/411571 Conso.Carb. C / Freinage C / Bruit A (68 Db) / Neige / Classe C1 - Loi CE 2020/740 COMMANDE N° 2025-000458	105,50	35 %	68,58	137,16	1

BNP PARIBAS
FR76 3000 4016 0200 0208 2204 408
BIC : BNPAFRPPORE

F.F. : 1,50

TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	138,66	20,00	27,73			
2				138,66	27,73	
3						166,39

Règlement : Virement de 166,39 E au 30/06/2025

Client : 2060074 No facture : 219034851
TTC : 166,39 2002 Date : 31/05/2025



TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS

